



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 370 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2010-2011 du ministre des Finances, M. Raymond Bachand, mentionne une volonté explicite d'imposer une taxation de la santé via le ticket « orienteur » ou « modérateur »;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'attaque aux fondements mêmes du serment d'Hippocrate, constitue un affront aux défenseurs d'un régime public de santé et renie les acquis sociaux du siècle dernier;

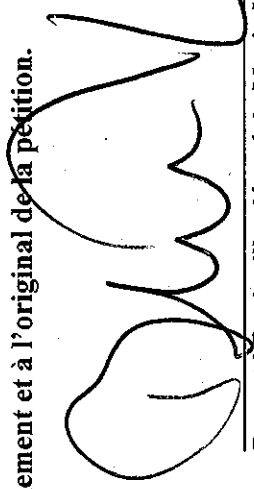
CONSIDÉRANT QUE le ticket modérateur énonce clairement la volonté d'instaurer un système d'utilisateur-payeur, mènera nécessairement à une privatisation progressive des soins et infligera des dommages irréparables en termes de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE ce budget sonne par conséquent la fin de la médecine sociale, humaniste et égalitaire, en propulsant la santé québécoise dans le gouffre d'une médecine sélective, élitiste, visant des soins rentables plutôt qu'à considération humaine;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'empêcher la création du ticket modérateur, du ticket orienteur ou de toute tarification à la visite déguisée appliquée aux soins de santé.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Bernard Drainville, député de Marie-Victoria

09-06-10

Date